



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE
VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres en exercice :
17
Nombre de membres présents : 9
Nombre de pouvoirs : 6
Nombre de membres absents : 2

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil d'Administration
Séance du 10 décembre 2024

OBJET :

DE-CCAS-24-12-1-01) AUTORISATION D'ENGAGER, LIQUIDER ET
MANDATER LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi dix décembre à dix-sept heures
trente,

**Le Conseil d'Administration du Centre communal d'action sociale de
Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire-présidente le jeudi 05
décembre 2024, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de
Mme BRÉON, Vice-Présidente.**

Présents : Mme BRÉON, M. COMBE, Mme De VINZELLES, Mme DUPRE,
Mme GAUVAIN, Mme HAUCHEMAILLE, Mme PINÇON, M. POLITZER, Mme TOP.

Pouvoirs : Mme HUET (pouvoir à M. COMBE), Mme JOURION (pouvoir à Mme
GAUVAIN), Mme LIBERT (pouvoir à Mme BRÉON), Mme MARTIN (pouvoir à Mme
TOP), M. MORAINÉ (pouvoir à Mme De VINZELLES), Mme SERVIAN (pouvoir à
Mme DUPRE).

Excusés : M. CHARDON, Mme GUYOMARD DE PREAUDET.

Le Conseil d'administration,

Vu l'article L.123-5 du code de l'Action sociale et des familles ;

Vu l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le budget primitif et le budget supplémentaire du Centre communal d'action sociale pour l'exercice 2024 ;

Considérant qu'il convient de permettre d'engager, de liquider, et de mandater des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2025

DÉLIBÈRE

à l'unanimité,

ARTICLE UNIQUE : Autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2025 du CCAS, l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement suivantes :

ARTICLE	INTITULES	BUDGETE 2024	CREDITS AUTORISES 2025
2744	Prêts d'honneur	23 356	5 839

Pour extrait conforme,

Cécile BRÉON
Vice-Présidente

Signé